



Exploitation des alpages : Pétition adressée à Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard

Halte à la surenchère de dispositions restrictives. C'est le message qu'adressent à la cheffe du département fédéral de l'économie près de mille trois cents signataires. Ils demandent que les restrictions à l'apport de compléments d'alimentation sous forme de fourrages concentrés au bétail laitier à l'alpage soient rapportées. Il en va d'une mise en valeur rationnelle des pâturages.

Selon l'article 77, al. 1 de la loi sur l'agriculture, la Confédération « fixe les contributions d'estivage de sorte que la protection et l'entretien du paysage rural soient économiquement rentables ».

Dans le processus PA 2011, le Conseil fédéral a décidé d'ajouter à l'ordonnance sur les contributions d'estivage de nouvelles limitations. A partir du 1^{er} janvier 2009, les apports complémentaires d'aliments pour animaux sont restreints. En particulier pour le bétail laitier, l'apport complémentaire est limité à 100 kg d'aliments concentrés par 100 jours d'estivage.

Allant à l'encontre de l'avis majoritaire exprimé lors de la procédure de consultation, cette restriction est contraire au principe de rentabilité économique posé par la loi. Afin d'équilibrer les livraisons de lait au cours de l'année, la production de la période estivale doit pouvoir compter sur des bonnes performances laitières sur les alpages également. Les vaches laitières alpées sur des pâturages pas trop escarpés, comme ceux du Jura par exemple, sont des animaux productifs, dont les performances doivent être soutenues par des compléments alimentaires, notamment en début de lactation. Les éleveurs savent mieux que quiconque de quels aliments leurs animaux ont besoin. Vouloir fixer uniformément les quantités d'apports nutritionnels complémentaires dans un texte législatif procède d'une vision réglementariste et d'une rigidité administrative incompréhensible.

Revêtue de quelque 1'300 signatures, une pétition a été adressée à Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du département fédérale de l'économie, lui demandant de retrancher de l'ordonnance en question les mesures restreignant les apports complémentaires d'aliments pour animaux. S'agissant d'une question technique aussi complexe, intéressant peu le grand public et ne touchant qu'une partie de la profession, on peut se réjouir du nombre de pétitionnaires. Prométerre remercie les familles paysannes du canton de Vaud et des autres régions qui ont signé et fait signer la pétition. Tous attendent de Madame la Conseillère fédérale un geste de compréhension envers la production laitière d'alpage.

Renseignements : Philippe Junod, éleveur, 1428 Mutrux - 024/434.10.30

*Jean-Luc Kissling, secrétaire général - 021/614 24 36 -
jl.kissling@prometerre.ch*